COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2019-13

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'information des assurés et souscripteurs par les entreprises étrangères ne se trouvant plus dans une des situations prévues au I de l'article L. 310-2 du code des assurances ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du Président en date du 27 février 2019,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 6 mars 2019.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président.

Sébastien RASPILLER